

Notice Pré-inscription

Année scolaire 2020-2021

- Pour toutes demandes de renseignements ou prise de rendez-vous, vous pouvez nous contacter : au 02 97 44 26 42 ou par mail emd@cmc.bzh

- Dépôts des dossiers :

Dans les boîtes aux lettres :

Site de Baud : Complexe du Scaouët, rue Emile Le Labourer

Site de Locminé : zone de Kerjean

Ou par mail : emd@cmc.bzh

[Merci de ne pas envoyer votre dossier par la poste.](#)

- Le dossier de pré-inscription est à nous retourner au plus tard pour le 12 juin 2020.
- Si votre dossier est validé, vous serez contactés par l'enseignant en charge de la discipline pour fixer le jour et l'heure du cours.
- Vous recevrez un mail de confirmation d'inscription au plus tard le 13 Juillet 2020.
- Début des cours : lundi 31 Août 2020.
- Période d'essai de 3 semaines jusqu'au Samedi 19 Septembre inclus pour valider son inscription à l'école de musique et de danse.

École de musique et de danse - Année 2020-2021

Bulletin de pré-inscription

RESPONSABLE LEGAL de l'élève mineur OU ELEVE ADULTE (Personne en charge du paiement)

NOM :

PRENOM :

Assurance responsabilité civile :

Compagnie : N° de contrat :

Civilité

- Madame
 Monsieur

Situation familiale :

- Marié(e) Pacsé(e)
 Vie maritale Séparé(e)
 Célibataire Divorcé(e)

Date de Naissance :

COORDONNEES :

Adresse (de facturation) :

Code postal : Commune :

Tel. Domicile :

E-mail :

Tel. Professionnel :

Tel. portable (SMS) :

Qualité :

- Père Mère A prévenir Accompagnateur

DEUXIEME RESPONSABLE LEGAL de l'élève mineur (le cas échéant)

NOM : PRENOM :

Civilité

- Madame
 Monsieur

Situation familiale :

- Marié(e) Pacsé(e)
 Vie maritale Séparé(e)
 Célibataire Divorcé(e)

Date de Naissance :

COORDONNEES :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel. Domicile :

E-mail :

Tel. Professionnel :

Tel. Portable (SMS) :

Qualité :

- Père Mère A prévenir Accompagnateur
-

RENSEIGNEMENTS SUR L ELEVE (ENFANT OU ADULTE)

NOM : PRENOM :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : Département :

Le cas échéant : Niveau scolaire (2019-2020) : Etablissement scolaire fréquenté à la rentrée 2019-2020 :

SOUHAIT D'INSCRIPTION 2020-2021

DANSE: Site de Baud

- Cycle d'éveil (élèves nés en 2014 et 2015)
- Cursus Cycle 1 et 2 (élèves nés entre 2003 et 2013 inclus)
- Hors cursus Ados / Adultes débutants (à partir de 13 ans)
- Hors cursus Ados et Adultes (Au moins 5 ans de pratique de danse récente sans interruption)

MUSIQUE:

- Site de Baud Site de Locminé

- Cycle d'éveil (élèves nés entre 2014 et 2017 inclus)
- Cursus Cycle 1 et 2 (élèves nés entre 1998 et 2013 inclus) cours d'instrument + pratique collective obligatoire
- Pratique collective hors cursus (élèves moins de 22 ans ayant validé une fin de second cycle) dans la limite des places disponibles
- Adulte hors cursus (élèves de plus de 22 ans cours d'instrument tous niveaux et-ou pratique collective si niveau confirmé)
- Cours hors cursus percussions Africaines
- Cours hors cursus chorale de femmes
- Cours hors cursus chorale enfants (uniquement sur le site de Locminé)

Cours d'instruments :

accordéon diatonique, batterie, bombarde, harpe celtique, guitare (sèche et électrique), guitare basse, piano, saxophone, trompette, violon, percussions Africaines (hors cursus), chœur de femmes (hors cursus), chorale enfant (hors cursus)

⇒ CHOIX 1

⇒ CHOIX 2

⇒ CHOIX 3

Pratiques collectives (obligatoire cursus cycle 1 et 2) :

musiques du monde, jazz, fanfare de rue, flamenco, musique irlandaise, musiques actuelles, musique de chambre, musique bretonne, musique d'Amérique latine, discipline collective pour débutant, chorale enfant (en priorité pour les élèves débutants sur le site de Locminé) discipline collective pour pianistes.

⇒ CHOIX 1

⇒ CHOIX 2

⇒ CHOIX 3

- ⇒ REMARQUE 1 pour les cycle 1 et 2 : Il est possible d'intégrer deux disciplines collectives en fonction des places disponibles. Le cumul de disciplines collectives n'entraîne pas de coût supplémentaire
- ⇒ REMARQUE 2 pour les cycle 1 et 2 : il est possible de choisir également en deuxième pratique collective, les percussions africaines, le chœur de femmes ou la chorale enfant de Locminé sans coût supplémentaire.

AUTORISATION DE SORTIE

- L'élève est autorisé à quitter les cours par ses propres moyens.
- L'élève n'est pas autorisé à quitter les cours par ses propres moyens. Dans ce cas, les personne(s) habilitée(s) à le récupérer à l'issue des cours sont :

-

-

-

FICHE SANITAIRE

1) Renseignements médicaux concernant l'élève

L'élève a-t-il des soucis de santé (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, handicap, ...) ?

Précisez :

.....

.....

- | | | |
|---|--|---|
| - L'élève suit-il un traitement médical ? | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non | Si oui, lequel ? |
| | | |
| | | |
| - L'élève est-il sujet à des allergies ? | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non | Médicamenteuses, alimentaires, asthme, autres, précisez : |
| | | |
| | | |

2) Autorisation d'intervention chirurgicale

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Néanmoins en cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Pour les élèves mineurs

Je soussigné(e) M., Mme,
(Responsable légal), autorise l'anesthésie de mon enfant (nom, prénom) :
au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Pour les élèves majeurs

Je soussigné(e), M., Mme,
Autorise l'anesthésie de moi-même au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, j'aurais à subir une intervention chirurgicale.

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Nom de l'élève (mineur ou majeur) Prénom

Inscrit(e) à l'école de musique et de danse de Centre Morbihan Communauté

M. / Mme (tuteur, tutrice) représentant légal de l'élève sus-nommé

Déclare autoriser
 ne pas autoriser

Centre Morbihan Communauté à :

- **photographier ou filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre des activités de l'école de musique et de danse**
- **fixer, reproduire ou diffuser la photographie ou le film de mon enfant ou moi-même sur tout support existant sans contrepartie financière,**
- **céder à Centre Morbihan Communauté les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif.**

L'école de musique et de danse sollicite votre autorisation afin de lui permettre d'utiliser ces photos ou films pour sa communication générale (affiches, dépliants, flyers, articles de presse), le site internet de Centre Morbihan Communauté, les réseaux sociaux (tels que Facebook), You Tube, etc. Ces images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende de la photographie ne pourra pas porter atteinte à la vie privée des élèves ou à leur réputation.

Le quotient familial de l'école de musique et de danse de Centre Morbihan Communauté est appliqué uniquement aux résidents de Centre Morbihan Communauté (enfants, adultes, également pour les élèves en famille d'accueil sur le territoire de Centre Morbihan Communauté). Pour bénéficier du quotient familial, il est nécessaire de remettre à l'administration de l'école de musique et de danse pour le 30 septembre 2020 au plus tard, l'avis d'imposition de l'année 2020 sur les revenus de l'année 2019 (les couples en situation de vie maritale doivent fournir les deux avis d'imposition).

Les personnes qui ne remettraient pas leur avis d'imposition seraient classées de fait en tranche 5. Elles doivent toutefois remettre à l'administration de l'école de musique et de danse pour le 30 septembre 2020 au plus tard, un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois, afin de pouvoir bénéficier du tarif « résidents » de Centre Morbihan Communauté.

- Je décide de fournir mon avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.
- Je décide de ne pas fournir mon avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.
- Je souhaite payer en 3 fois (décembre, février, avril) directement à la trésorerie de Locminé par chèque, espèce, coupons sports, ...
- Je souhaite payer en 6 fois (de décembre à mai) par prélèvement automatique : pour cela je serai amené à fournir à l'administration de l'école de musique et de danse un R.I.B...

Je, soussigné(e), m'inscris / inscris mon enfant

à l'école de musique et de danse de Centre Morbihan Communauté pour l'année scolaire 2020-2021.

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs pratiqués pour l'année 2019/2020 ainsi que du règlement intérieur affiché dans les halls des deux sites d'enseignement.

Cette inscription sera considérée comme définitive :

- **à la fin de la période d'essai (se terminant à l'issue des trois premières semaines de cours de l'année scolaire),**
- **suite à la remise de l'ensemble des pièces nécessaires à l'administration de l'école de musique et de danse.**

Fait le à SIGNATURE

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations personnelles qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à l'adresse suivante : Centre Morbihan Communauté – Zone Kerjean BP 10 369, 56 500 LOCMINE

Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, lors de l'envoi de demandes de modification de vos données personnelles par courriel, vous recevrez automatiquement un accusé de réception sur votre messagerie électronique.